REGLEMENT CONCOURS INTERNATIONAL D'ARTS PLASTIQUES 2020 - Voyages : rêve ou cauchemar

ARTICLE 1: ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

L'Institut Mondial d'Art de la Jeunesse organise le concours international d'arts plastiques du 3 août 2020 au 15 janvier 2021.

ARTICLE 2: THEME ET OBJET DU CONCOURS

Thème de l'année « Voyages : rêve ou cauchemar ».

Ce concours cherche à promouvoir la pratique artistique parmi les enfants et les jeunes du monde dans le but de les réunir autour d'une action internationale commune.

L'Institut Mondial d'Art de la Jeunesse s'est donné pour mission d'*inscrire l'enfance et la jeunesse dans la mémoire de l'humanité*, ainsi il s'engage à conserver toutes les créations artistiques participantes au sein de son artothèque « Mémoires du

futur "... Primées ou non, elles demeurent la propriété de l'Institut Mondial d'Art de la Jeunesse et ne seront pas retournées.

ARTICLE 3: CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Ce concours est ouvert aux enfants et jeunes de 3 à 25 ans du monde entier répartis en 6 catégories: 03-05 ans, 06-09 ans, 10-13 ans, 14-17 ans, 18-25 ans et catégorie médico-sociale (tous âges confondus jusqu'à 25 ans).
- Une seule participation par personne (même nom, prénom et adresse) est acceptée.
- L'étiquette jointe correctement remplie doit être collée au dos de chaque création. Toute étiquette illisible ou incomplète ne sera pas prise en compte. Pour les envois collectifs, merci d'ajouter une liste récapitulative de l'envoi.
- Le participant pourra joindre un texte explicatif sur sa création et/ou sur la démarche.
- Seules les créations sur surface plate sont acceptées (pas de 3D) et sur supports souples (pas de passe-partout, pas de châssis, pas de bois). Format maximum 105 x 75 cm.
- Les créations doivent être acheminées à l'Institut Mondial d'Art de la Jeunesse à Troyes aux frais et sous la responsabilité des concurrents. Evaluez votre envoi à 15€ ou 20€, les envois évalués plus bas (0€) ou plus haut seront retenus par la douane et soumis à une taxe et à la TVA que l'Institut Mondial d'Art de la Jeunesse NE PRENDRA PAS A SA CHARGE.

Institut Mondial d'Art de la Jeunesse (Concours dessins) Hôtel du Petit Louvre 1, rue Linard Gonthier B.P. 279 10008 Troyes Cedex France

Adresse d'envoi :

- Les participations ne respectant pas ces critères seront éliminées.
- Date limite d'envoi : 15 janvier 2021.
- Le participant ou son représentant légal ne pourra pas récupérer sa création artistique, elle ne lui sera pas envoyée, il ne pourra pas la récupérer. Toutes les créations artistiques envoyées par le biais du Concours seront conservées dans l'Artothèque « Mémoires du futur » avec le but de garder un témoignage de l'enfance et de la jeunesse.

ARTICLE 4: CRITERES DE SELECTION

Le jury délibèrera le **samedi 6 mars 2021** pour sélectionner les nominés et les 100 lauréats en fonction du respect du thème, de la valeur artistique et technique.

ARTICLE 5 : PRIX

Les 3 premiers prix de chaque catégorie se verront remettre une médaille (plaquée or, plaquée argent et bronze massif) et un diplôme d'honneur nominatif. Les autres lauréats recevront une médaille en bronze et un diplôme d'honneur.

Les nominés recevront quant à eux un diplôme d'honneur nominatif. Le prix gagné ne pourra en aucun cas être échangé contre de l'argent ou un autre prix.

ARTICLE 6: EXPOSITION DES CREATIONS

Les lauréats et une partie des nominés seront exposés lors de la manifestation internationale « **Graines d'artistes du monde**

entier » (GAME) à l'espace Argence de Troyes du 1er au 5 juin 2021. Plus tard, les créations artistiques seront présentées sous forme d'exposition itinérante en France et à l'étranger.

ARTICLE 7: ANNONCE DES RESULTATS

Les lauréats seront informés par mail et les résultats seront dévoilés sur le site et la page Facebook de l'Institut Mondial d'Art de la Jeunesse à partir du 24 mars 2021.

ARTICLE 8: REMISE DES PRIX

Les lauréats retireront leur prix le jour de la cérémonie de remise des prix le samedi 5 juin à 16h00 lors de GAME 2021. Dans le cas où le lauréat ne peut être présent, le prix sera expédié par voie postale à l'adresse indiquée sur l'étiquette réponse et l'Institut Mondial d'Art de la Jeunesse ne pourra en aucun cas être tenu responsable du suivi et du devenir du colis.

L'Institut Mondial d'Art de la Jeunesse ne pourra être tenu responsable en cas de perte, vol ou dégradation du colis (médaille/diplôme); il ne pourra remplacer ni compenser la perte/vol/dégradation. Chaque médaille et diplôme sont réalisés en un seul et unique exemplaire.

ARTICLE 9 : DROIT DE LA PROPRIETE ARTISTIQUE

Le participant ou son représentant légal, cède à titre exclusif à l'Institut Mondial d'Art de la Jeunesse, conformément à l'article L. 131-3 du code de la propriété intellectuelle, l'intégralité des droits patrimoniaux sur la création artistique, à titre gratuit et exclusif et pour le monde entier, pour la durée légale des droits d'auteur et atteste avoir lu et accepté le contrat de cession des droits.

ARTICLE 10: EXCLUSIONS

Chaque participant s'engage à ne pas envoyer de contrefaçons ou de plagiat. Les créations artistiques doivent être « originales » et pas faire l'objet d'une copie quelconque.

Ce règlement est définitif et ne fera l'objet d'aucun recours, appel ou poursuites que ce soient, ni par les établissements scolaires, ni par les auteurs.

ARTICLE 11 ADHÉSION

Chaque établissement participant à notre concours devient pour l'année « membre correspondant » de l'Institut Mondial d'Art de la Jeunesse sans avoir à remplir d'obligations réglementaires particulières.

La porticipant ou con représentant lével reconneit quelt puis conneignement de vèglement disposible que contra unesca
Le participant ou son représentant légal reconnait avoir pris connaissance du règlement disponible sur centre-unesco-
troyes.org. Il s'engage à respecter toutes les clauses, sous peine d'élimination / The participant or his legal representative
acknowledges having read the rules at centre-unesco-troyes.org, agrees to respect all the clauses, under penalty of elimination /
El participante o su representante legal reconoce haber leído las reglas disponibles en el sitio web centre-unesco-troyes.org y
acepta respetar todas las cláusulas, bajo pena de eliminación.

Signature / Firma		



Etiquette d'identification / Identification label / Formulario de identificación

Remplir en MAJUSCULES et coller derrière votre création / Fill in CAPS and paste behind your entry / Completar en MAYUSCULAS y pegar detrás de la creación artística

L'artiste / The artist / El artista				
Prénom / Name / Nombre :	Genre / Gender / Género :			
Nom / Last name / Apellido :				
Date de naissance / Date of birth / Fecha de nacimiento :/_	Âge / Age / <i>Edad</i> :			
Médico-sociale (Cochez uniquement si le participant est en situation de handicap mental/ a des difficultés d'apprentissage/est issu d'un milieu social défavorisé-minorités / tag only for participants with mental or learning disability/special needs /comes from a disadvantaged social background - minorities/ Marque únicamente para participantes con discapacidad intelectual o necesidades educativas específicas/ de medios desvalorizados/ de minorías).				
La création artistique/ The artwork / Creación artística Technique / Técnica:				
Format Largeur x Hauteur/ Size Length x Height / Tamaño Largo x Alto : cm X cm				
Titre / Title / Título : N'oubliez pas d'ajouter un texte explicatif / Don't forget to attach an explainin				
explicativo (optional).				
Vous êtes / You are / Usted es : Enseignant / teacher / Profesor - Ecole / School name / Escuela : Parent / Family member / Familia L'artiste / the artist / el artista Prénom / First name / Nombre : Nom / Last name / Apellido : E-mail : Adresse / Postal address / Dirección :				
Code/Código po	ostal :			
Ville / City / Ciudad : Pays / Country / Pa	ís :			
A remplir par le Centre / To be completed only by the organizer / Dejar vacío.	 			